

## **Charte d'usage des outils numériques**

---

Être élève en lycée 4.0 me donne la possibilité d'utiliser des outils numériques et me permet d'accéder à une multitude de ressources en ligne. Je peux également interagir avec mes camarades ou mon professeur durant les heures de cours et/ou hors de la classe. Cela m'engage en contrepartie à respecter certaines règles garantant d'un apprentissage serein et efficace :

1. Je viens en cours avec mon équipement numérique chargé.
2. Je conserve précieusement les identifiants et mots de passe qui me permettent de me connecter à l'ENT (Environnement Numérique de Travail) et au réseau wi-fi de mon établissement.
3. Je consulte régulièrement le cahier de textes et je déclare le travail fait dès que c'est le cas.
4. Si demandé, mes manuels sont téléchargés sur mon équipement numérique, je peux donc les consulter hors ligne. Si l'un de mes manuels n'est pas accessible je me rends auprès du Responsable d'Affectation des ressources pour résoudre le problème. Si je rencontre des difficultés pour le télécharger ou accéder à certaines fonctionnalités, je m'adresse au professeur de la discipline concernée : il peut le signaler sur une plateforme d'assistance académique (CIRrUS).
5. Le professeur m'indique quand, comment et dans quel but utiliser cet équipement. Lorsque j'effectue un travail avec un outil numérique (consultation de documents multimédias, recherches internet, travail collaboratif, prise de notes), je m'engage à n'ouvrir aucune application ni logiciel ou page internet qui ne serait pas en lien avec le cours.
6. Si mon matériel numérique a été oublié ou ne fonctionne pas, je fais en sorte de pouvoir consulter les documents projetés au tableau et de réaliser le travail demandé sur feuille, en rattrapant ce qui doit l'être, en ligne, ensuite.
7. Si mon matériel est hors d'usage pour une longue durée (panne, réparation), je lance la procédure de réparation et je demande à bénéficier d'un ordinateur du Fonds d'Urgence du Proviseur auprès de la Direction. Il s'agit d'un prêt : le bénéficiaire est responsable de la conservation et de l'utilisation du matériel qui lui est prêté personnellement et qu'il peut assurer par ses soins, le cas échéant, dans le cadre d'une assurance au titre de la garantie des biens confiés.
8. Si je ne peux effectuer un travail en ligne hors de la classe pour des raisons techniques, je fais en sorte d'en informer mes professeurs et de voir comment régler le problème.
9. Lorsque j'effectue un travail avec un outil numérique, je suis capable de rendre compte de mon travail en transmettant, à la fin de la séance, une trace écrite complète qui pourra être évaluée par le professeur à tout moment.
10. Je m'engage à respecter les règles élémentaires de politesse vis-à-vis des personnes avec lesquelles je communique sur l'ENT et à veiller au respect d'autrui.
11. Je m'engage à ne pas consulter des sites internet et à échanger des messages à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou insultant. Mon usage du numérique reste soumis au règlement intérieur de l'établissement.
12. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) s'applique strictement dans les usages scolaires. Notamment en ce qui concerne les droits des personnes de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel les concernant et les obligations incombant aux personnes qui traitent ces données.

Je m'engage à respecter cette charte.

**Signature de l'utilisateur**

**Signature du représentant légal**